

Rapport annuel Recupel 2004
Recupel en vitesse de croisière



Recupel recycle vos appareils électriques et électroniques.



Table des matières

Avant-propos du Directeur Général	3
1 Notre mission, notre vision, nos valeurs	4
1.1 Recupel en quelques mots	4
1.2 Recupel, sa mission et sa vision	5
1.3 Valeurs clés et priorités	5
1.4 ISO 9001:2000 : nos efforts récompensés	5
1.5 Rapport aux autorités	5
2 Information & Support	6
2.1 Plus de membres grâce à LightRec et à un recrutement ciblé	6
2.2 Élargissement, actualisation et publication de la liste des produits	7
2.3 De nombreuses questions adressées au helpdesk	8
2.4 Une organisation proche de ses groupes cibles	8
2.5 Vers un rattrapage à Bruxelles	9
2.6 Un exemple pour l'étranger	9
3 Opérations : collecte, transport et recyclage	10
3.1 Les DEEE du consommateur au recycleur : collecte et transport	10
<i>A. La collecte en constante augmentation</i>	<i>10</i>
<i>B. Transport : accent sur l'optimisation</i>	<i>12</i>
3.2 Le recyclage, pour boucler la boucle	12
<i>A. De nouveaux contrats pour un traitement écologique</i>	<i>12</i>
<i>B. La qualité du traitement : notre priorité</i>	<i>13</i>
<i>C. Réalisation des objectifs en Europe et en Belgique</i>	<i>13</i>
4 External Relations : recrutement des membres et contrôles	14
4.1 Recherche de nouveaux membres	14
4.2 Contrôle des membres	15
5 Gestion financière	16
5.1 La cotisation : la clé du financement	16
5.2 La fiduciaire interne Recupel prend son envol	17
5.3 Vers une plus juste répartition des coûts	17
5.4 Le nouveau système de déclaration informatisé est opérationnel	17
6 L'organisation Recupel	20
6.1 La structure de Recupel	20
6.2 Le Conseil d'administration de Recupel rassemble les secteurs	21
6.3 L'équipe Recupel	21
Conclusion du président : la confiance dans l'avenir	22

Avant-propos

Cher lecteur,

Ce rapport annuel a été écrit pour vous : il présente nos activités et propose un aperçu des résultats enregistrés en 2004. Puisque Recupel prend en charge l'obligation de reprise de ses membres, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de vous tenir informé des activités de notre organisation au jour le jour et des résultats obtenus en termes de collecte, de transport et de traitement des DEEE.

Le rapport annuel représente toujours pour moi une occasion idéale de faire le bilan de l'année écoulée. Pour l'année 2004, je constate avec satisfaction que Recupel a, une nouvelle fois, réalisé des progrès importants pour le développement du système de collecte tout en poursuivant sa propre expansion. Avec 1.812 membres et 2.853 conventions d'adhésion, Recupel poursuit invariablement sa forte croissance.

Les consommateurs sont également familiarisés avec le système. Quelque 5,7 kg d'équipements ont été collectés par habitant en 2004, ce qui représente une augmentation de 25% par rapport à 2003. Il semble que les consommateurs adoptent de plus en plus la bonne habitude de remettre leurs appareils usagés au réseau de collecte. Ce résultat représente à lui seul un excellent indice de la performance de notre système.

Je voudrais résumer l'année 2004 en cinq mots clés : déploiement, renouvellement, qualité, élargissement et intensification.

Le mot 'déploiement' fait référence aux étapes importantes franchies par Recupel en 2004 en vue du développement de ses compétences propres. Alors qu'au départ, l'accent était mis davantage sur l'opérationnalisation du système de collecte et la majorité des tâches administratives et comptables étaient confiées à des sociétés extérieures, nous disposons aujourd'hui du temps nécessaire pour reprendre les choses en main. Une part importante des contrôles est prise en charge par le service External Relations, créé en 2004. L'an dernier, ce service a largement contribué à rechercher les entreprises qui tentent d'échapper à leur obligation de reprise. L'année 2004 aura également été marquée par la prise en charge complète de la comptabilité des six asbl Recupel.

Nous avons également consacré beaucoup d'énergie à la conclusion de contrats avec nos partenaires. Après trois années de fonctionnement, il était temps de renouveler les contrats relatifs au transport et au traitement des DEEE. De

longues concertations avec les intercommunales en charge des déchets ont finalement aussi permis la signature d'un accord sur les centres de transbordement régionaux, ce qui a permis de jeter les bases de l'optimisation en profondeur de notre structure de collecte et de transport.

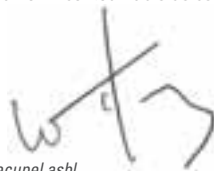
Depuis sa création, Recupel a toujours consacré beaucoup d'attention à la qualité de son organisation interne. Les efforts fournis dans ce cadre ont été récompensés par un certificat ISO à la veille de l'année 2005. La qualité restera donc l'une de nos priorités au cours des prochaines années. Le développement d'applications informatiques conviviales a constitué l'un des piliers de cette exigence de qualité. En 2004, Recupel disposait d'une plate-forme informatique puissante, un guichet à la fois aisément exploitable par les membres, les points de collecte, les transporteurs et les centres de traitement et accessible aux citoyens à la recherche d'informations.

2004 a également vu la création de LightRec, l'organisation sectorielle responsable de la collecte du matériel d'éclairage à usage domestique et professionnel. En quelques années, nous avons ainsi étendu nos activités de quatre à six secteurs. Grâce à l'expérience de LightRec, Recupel est désormais prête à intensifier ses activités et à même d'envisager le développement de services aux secteurs des appareils 'business to business'.

Je réalise pleinement que les résultats que Recupel est aujourd'hui en mesure de présenter ne sont pas le fait du hasard. Dans ce contexte, je tiens à remercier tous les collaborateurs pour leur engagement et leur contribution à la réussite de l'organisation. Nos partenaires méritent également un mot de remerciement. Toutes les entreprises impliquées dans la collecte, le transport et le traitement des DEEE contribuent en effet au succès du système de collecte belge. Enfin, je remercie tous nos membres pour la confiance qu'ils portent à notre organisation ainsi que l'ensemble des consommateurs, qui représentent un maillon incontournable de cette grande chaîne.

Willy Quinart

Directeur Général de Recupel asbl



01 Notre mission, notre vision, nos valeurs



Recupel organise la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur l'ensemble du territoire belge. Lors de sa constitution en 2001, l'organisation a défini sa mission et sa vision. La mission de Recupel exprime sa volonté de mettre à exécution les Conventions environnementales. Sa vision concerne sa contribution à la réduction des quantités de déchets et ses partenariats avec l'industrie. À sa création, l'organisation a également formulé un certain nombre de valeurs fondamentales.

Toutes les activités de Recupel visent à garantir un service de qualité. Fin 2004, Recupel a obtenu le certificat ISO 9001:2000 après un audit approfondi.

1.1 Recupel en quelques mots

Depuis le 1^{er} juillet 2001, les entreprises importatrices et productrices d'appareils électriques et électroniques disposent, grâce à Recupel, d'une solution pratique pour faire face à leurs obligations légales. Recupel organise la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur l'ensemble du territoire belge. Elle travaille en étroite collaboration avec les détaillants, les communes, les intercommunales et les centres de réemploi, mais également avec les entreprises spécialisées dans le transport et le traitement écologique des déchets d'appareils. Le financement de ces activités est garanti par la cotisation de recyclage payée par le consom-



mateur lors de l'achat d'un nouvel appareil. Recupel assure également la communication relative à ses activités.

1.2 Recupel, sa mission et sa vision

La mission de Recupel

La mission de Recupel consiste à 'exécuter les Conventions environnementales en vue d'acquiescer en Europe une position de référence en termes de rentabilité dans le domaine de la réalisation et du monitoring des flux financiers et logistiques et de la distribution d'informations à l'ensemble des acteurs concernés'.

La vision de Recupel

Recupel vise à la réduction des déchets par le biais de la collecte organisée et du recyclage écologique de tous les équipements électriques et électroniques en fin de vie. À ce titre, elle se veut un partenaire fiable pour l'industrie dans le cadre de l'obligation de reprise.

1.3 Valeurs clés et priorités

Recupel assume une responsabilité importante à l'égard de toutes les parties prenantes de la société. Il n'est dès lors pas étonnant qu'en plus de l'efficacité et du professionnalisme, qui sont les valeurs de base d'une gestion saine, le dialogue et la transparence fassent également partie des valeurs clés de Recupel. Dans le cadre du développement de l'organisation, la gestion journalière se concentre sur un certain nombre de priorités. L'accent est notamment placé sur la chasse aux 'free-riders' ou 'resquilleurs', la construction de compétences propres, le contrôle des membres, la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité, le déploiement des activités vers d'autres secteurs et la définition d'une solution globale (équipements domestiques et professionnels) pour l'industrie.



1.4 ISO 9001:2000 : nos efforts récompensés

Les 21 et 22 décembre 2004, un audit a été organisé chez Recupel dans le cadre de la certification ISO 9001. Cette procédure a permis à l'organisation d'obtenir le certificat ISO 9001:2000 à la fin de l'année. À présent qu'elle dispose de son certificat, Recupel a partiellement atteint son but : ses procédures et méthodes de gestion garantissent désormais une qualité irréprochable. Mais ce certificat représente également un défi pour l'avenir, car Recupel devra poursuivre ses efforts et continuer à améliorer le service à destination des groupes cibles.

1.5 Rapport aux autorités

Les Conventions environnementales qui lient Recupel et les Régions prévoient une obligation de rapport. Concrètement, Recupel doit donc rendre compte de ses résultats aux autorités sur une base annuelle. Recupel accorde une grande importance à la communication avec les différentes autorités compétentes. À la fin du mois de mars de chaque année, elle rédige un rapport complet qu'elle adresse aux autorités des trois Régions.

02

Information & Support



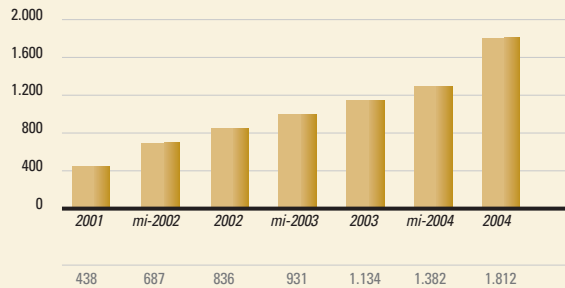
Offrir à ses adhérents la prise en charge totale de leurs obligations de reprise et d'information : telle est la mission principale de Recupel. L'approche ciblée du service 'Information & Support' a contribué de manière importante à l'augmentation du nombre de membres, qui a enregistré une progression de 60% par rapport à 2003. En 2004, de nombreux efforts ont également été fournis en vue de l'établissement de la liste des produits pour la nouvelle catégorie des équipements d'éclairage. Pour fournir à ses membres une information aussi complète que possible sur ses activités et son fonctionnement et sensibiliser les différents groupes cibles, Recupel a organisé plusieurs campagnes de communication ciblées. Le helpdesk est à la disposition des différents secteurs et du public. Au cours de l'année 2004, plus de 600 personnes ont fait appel à ce guichet chaque mois.

2.1 Plus de membres grâce à LightRec et à un recrutement ciblé

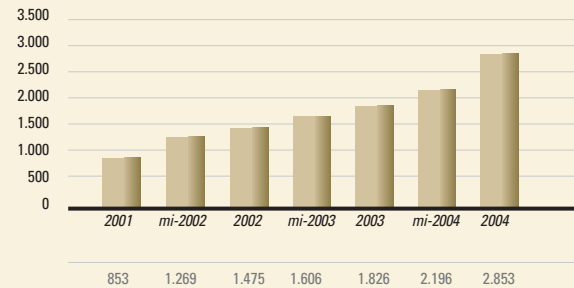
Toute entreprise concernée par l'obligation de reprise (fabricant ou importateur) peut s'affilier à une ou plusieurs organisations sectorielles Recupel, en fonction de ses secteurs d'activité et des produits qu'elle commercialise. Fin 2004, Recupel comptait 1.812 entreprises affiliées, qui représentaient ensemble pas moins de 2.853 conventions d'adhésion avec les six secteurs Recupel. Le nombre de membres a donc résolument poursuivi sa progression : par rapport à 2003, Recupel a enregistré une augmentation de 60% des entreprises affiliées. Sur le plan des conventions conclues avec les secteurs Recupel, l'augmentation s'élève à 56%.

Cette progression considérable s'explique en partie grâce à la création du secteur pour les équipements d'éclairage.

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES



NOMBRE TOTAL D'AFFILIATIONS



NOMBRE D'AFFILIATIONS PAR SECTEUR

	2001	mi- 2002	2002	mi- 2003	2003	mi- 2004	2004
BW-Rec	183	263	281	287	293	341	368
Recupel SDA	200	287	306	327	359	416	473
Recupel ICT	227	338	402	457	553	672	733
Recupel AV	214	308	348	394	465	573	666
Recupel ET&G	29	73	138	141	156	194	226
LightRec							387
Total	853	1.269	1.475	1.606	1.826	2.196	2.853

LightRec sous les feux de la rampe

Recupel a diffusé un mailing ciblé à la suite de l'instauration de l'obligation de reprise des équipements d'éclairage. 40.000 brochures d'information ont été adressées aux membres potentiels, aux installateurs et aux utilisateurs professionnels. Des avis parus dans la presse à destination d'un public plus large sont venus compléter cette campagne de communication. Ces avis se concentraient essentiellement sur la cotisation de 1,40 euros par appareil d'éclairage. Recupel a également profité de l'occasion pour attirer une nouvelle fois l'attention du public sur les implications pratiques de l'obligation de reprise et sur le mode de fonctionnement de Recupel. Pour obtenir plus d'informations, les personnes intéressées pouvaient se référer au site Internet de Recupel.

rage. Par l'intermédiaire du système Recupel, l'organisation sectorielle LightRec propose aux entreprises une solution pratique qui leur permet de faire face à leur obligation de reprise des appareils d'éclairage domestiques et professionnels. L'éclairage est ainsi le premier flux professionnel soumis à l'obligation de reprise. Ce secteur a représenté quelque 400 nouveaux contrats d'adhésion en 2004.

La politique de recrutement de nouveaux adhérents a également exercé une incidence significative sur l'augmentation du nombre de membres. Les efforts soutenus en termes de communication vers les importateurs et les fabricants (contacts téléphoniques, mailings, visites d'entreprises ciblées...) ont joué un rôle non négligeable à cet égard. Cette politique est appliquée depuis septembre 2004 par le service External Relations, dont le fonctionnement sera présenté plus loin.

La dynamique propre au secteur représente également un facteur essentiel, car de nouvelles entreprises sont créées chaque jour. Enfin, le suivi et les contrôles effectués par Recupel et le soutien des autorités constituent des incitants de poids. Stimulées par les contrôles, de nombreuses entreprises franchissent en effet le pas vers l'adhésion.

C'est dans les secteurs Recupel ICT et Recupel AV que l'on a relevé la plus forte augmentation du nombre de contrats d'adhésion.

2.2 Élargissement, actualisation et publication de la liste des produits

Recupel est chargée d'établir et de mettre à jour les listes de produits et de transmettre à ses membres toutes les communications à ce sujet. Les listes de produits (une par secteur) mentionnent tous les équipements électriques et électroniques soumis à l'obligation de reprise et à la cotisation de recyclage. Les produits sont répartis en rubriques et assortis d'une description claire et d'une cotisation de recyclage déterminée. En raison de l'évolution constante des produits sur le marché, Recupel adapte ses listes chaque année. Cette révision annuelle exige une connaissance approfondie du secteur et un suivi permanent des derniers développements. La proposition d'adaptation des listes est rédigée en étroite collaboration avec les différents secteurs. À la fin de l'année, cette liste est soumise aux autorités compétentes. Les nouvelles listes valables pour 2004 et 2005 sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2004. La mise à jour contenait essentiellement quelques précisions. Les

listes ont également intégré les nouveaux appareils arrivés sur le marché (p.ex. machine à tricoter, station météorologique, compresseur...). Les cotisations TVAC varient actuellement entre 0,10 euro (calculatrice, réveil...) et 20 euros (réfrigérateur, surgélateur...).

L'année 2004 a vu la rédaction de la première liste pour les équipements d'éclairage. Cette liste comprend neuf groupes de produits, parmi lesquels l'éclairage intérieur et extérieur, l'éclairage de sécurité ou encore les projecteurs.

Les listes de produits ont été transmises aux importateurs pour la première fois dès la fin du mois de janvier, afin de leur permettre de se préparer adéquatement. Aux mois de mai et juin, toutes les nouvelles listes de produits ont été communiquées à l'ensemble des membres et au secteur de la distribution. La communication a été mise en œuvre grâce à un dossier d'information tiré à 30.000 exemplaires. Simultanément, les commerçants et détaillants ont reçu de nouvelles affiches et brochures à l'intention de leurs clients. Cette action visait principalement à informer les clients sur le système en général et à promouvoir la collecte et le recyclage auprès d'un large public. En 2004, comme chaque année, Recupel a fourni le matériel d'information nécessaire. Sur demande, les personnes intéressées pouvaient recevoir un dossier d'information (avec CD-ROM, cassette vidéo ou DVD). Les brochures et les affiches ont également été diffusées lors d'actions sur le terrain.

2.3 De nombreuses questions adressées au helpdesk

Le helpdesk de Recupel, accessible par e-mail à l'adresse info@recupel.be et par téléphone au numéro 0800 40 387, a enregistré environ 300 e-mails et 350 appels téléphoniques par mois en 2004. Les différents groupes cibles de Recupel (points de collecte, secteur du transport, détaillants et commerçants, particuliers...) savent visiblement où s'adresser. Recupel accorde une grande attention à la qualité de son helpdesk, qui est une véritable carte de visite pour

l'organisation. Chaque question reçoit une réponse sur mesure par téléphone ou par courrier, pour les questions à caractère technique. Le helpdesk collabore étroitement avec les juristes et les différents services de Recupel et répond à chaque question immédiatement. Lorsque la question exige un complément d'information, les conseils sont confirmés ultérieurement par courrier.

2.4 Une organisation proche de ses groupes cibles

La communication locale améliore la visibilité d'une organisation auprès du public. Le message est diffusé et exerce une influence à d'autres niveaux. Recupel se veut proche de ses groupes cibles et attache une grande importance à l'information et à la communication à destination des points de collecte. Cette démarche contribue en effet à l'efficacité et à la qualité de la collecte sélective. L'année 2004 a, par exemple, été marquée par le lancement d'une campagne de communication ciblée sur les conteneurs métalliques installés dans le courant de 2004 et 2005. Ces conteneurs doivent permettre le stockage couvert de tous les équipements collectés dans les parcs à conteneurs.

Pour la même raison, Recupel a été présente à plusieurs salons professionnels en 2004. Ces événements représentent une occasion idéale de toucher le public directement et d'informer les personnes intéressées. En février, Recupel a participé au salon agricole Agribex en vue de présenter l'obligation de reprise de l'outillage électrique de jardin. En octobre, elle a tenu un stand au salon professionnel de l'environnement Ifest. Ce salon rassemble tous les acteurs privés et publics actifs dans le secteur de l'environnement et de l'énergie. Très visuel et interactif, le stand de Recupel présente ses activités de A à Z et accorde une place spéciale au processus de recyclage.

En Wallonie, huit séances d'information ont été organisées en collaboration avec l'Union des classes moyennes (UCM). Ces rencontres étaient destinées aux petites et



moyennes entreprises. Les importateurs, fabricants et distributeurs ont pu faire part de leurs questions sur l'adhésion, sur les mandats de l'organisation et sur de nombreux aspects fiscaux et juridiques. Les représentants de Recupel ont toujours rencontré l'intérêt du public.

En vue de toucher le grand public, une action d'information a été mise sur pied aux mois d'août et de septembre. Une brochure détachable a été diffusée par le biais de plusieurs hebdomadaires et mensuels néerlandophones et francophones. Au total, plus d'un million de brochures ont été distribuées. La presse régionale, nationale et internationale a fait preuve d'un vif intérêt pour la collecte et le recyclage des DEEE et a amplement relayé les résultats remarquables obtenus par notre organisation.

2.5 Vers un rattrapage à Bruxelles

Depuis la création de Recupel en 2001, les résultats de la région bruxelloise en termes de collecte sont sensiblement inférieurs à ceux de la Wallonie et de la Flandre. En vue de rattraper ce retard, une action ciblée a été menée en 2004 en collaboration avec Bruxelles-Propreté. Son objectif était de sensibiliser plus efficacement les particuliers et les détaillants bruxellois. Des actions ont été organisées en été dans les rues commerçantes, les grands magasins et les maisons communales et des animateurs ont apporté une touche ludique aux événements.



2.6 Un exemple pour l'étranger

En 2004, les collaborateurs de Recupel ont à nouveau organisé régulièrement des conférences ou des séances d'information sur le système Recupel à l'étranger, notamment dans le cadre du WEEE Forum (la plate-forme de concertation pour les représentants européens des systèmes de reprise des DEEE). Le système de collecte belge est considéré comme un système très performant. Recupel suscite toujours un vif intérêt lors de ses missions à l'étranger, principalement en raison de sa structure solide et de ses résultats visibles. L'an dernier, les collaborateurs de Recupel se sont rendus notamment en France, en Allemagne, en Espagne et en Hongrie.

03 Opérations : collecte, transport et recyclage



3.1 Les DEEE du consommateur au recycleur : collecte et transport

2004 a été une année importante pour la structure logistique de Recupel. Au terme d'une période de trois ans, les contrats avec le secteur du transport et les entreprises de recyclage sont arrivés à échéance et de nouveaux contrats ont été conclus. La convention tant attendue sur les centres de transbordement régionaux a été signée avec les intercommunales en charge des déchets. Les procédures de collecte, de transport et de recyclage des équipements d'éclairage sont opérationnelles depuis le milieu de l'année. D'après les résultats, la collecte poursuit son développement dans le droit fil des années précédentes. 58.063 tonnes de DEEE ont été collectées en 2004, ce qui représente une augmentation de 25% par rapport à 2003.

A. LA COLLECTE EN CONSTANTE AUGMENTATION

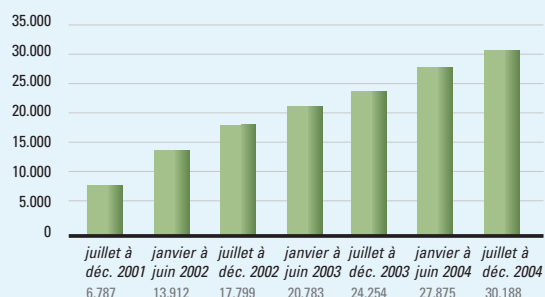
Le réseau de collecte de Recupel dispose de trois canaux : les parcs à conteneurs, les entreprises d'économie sociale et les détaillants. À la fin 2004, ces canaux représentaient 2.910 points de collecte, soit une augmentation de 22% par rapport à 2003.

Globalement, la collecte a poursuivi son développement en 2004. Avec 64,62% des équipements collectés, les parcs à conteneurs représentent encore le flux le plus important, contre 24,05% pour les détaillants et 11,33% pour les entreprises d'économie sociale.

Collecte auprès des détaillants

La législation impose aux revendeurs finaux d'équipements électriques et électroniques de reprendre gratuitement les appareils usagés remis par leurs clients. En s'inscrivant comme points de collecte, les détaillants peuvent

QUANTITÉS DE DEEE COLLECTÉS EN BELGIQUE (2001 - 2004) (en tonnes)



COLLECTE ET TRANSPORT : CHIFFRES-CLÉS

	Fin 2001	Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004
Points de collecte – parcs à conteneurs	288	379	554	518
Points de collecte – économie sociale	27	24	19	18
Points de collecte (actifs) – distribution	1.184	1.964	1.812	2.374
Total points de collecte	1.499	2.367	2.385	2.910
Appareils collectés (kg/habitant)	2	3,6 kg	4,5 kg	5,7 kg
Nombre de transports par jour	93	123	134	104

ensuite faire appel aux services de Recupel pour l'enlèvement des appareils à condition de disposer, quatre fois par an ou tous les trois mois, d'au moins huit unités de collecte (gros appareils) ou d'une palette box pleine. L'an dernier, 2.374 détaillants ont activement collaboré avec Recupel dans le cadre de l'enlèvement des appareils en fin de vie. Nous comptons donc 562 points de collecte actifs de plus qu'en 2003, ce qui représente une augmentation de 31%.

En 2004, Recupel a collecté environ 13.966 tonnes de DEEE chez les vendeurs d'équipements électriques et électroniques.

Collecte et tri dans les parcs à conteneurs

Les communes et les intercommunales de déchets sont des partenaires essentiels pour Recupel dans le cadre de la collecte des appareils en fin de vie. Les parcs à conteneurs constituent en effet le principal canal de collecte. Tous les parcs à conteneurs belges sont desservis par Recupel. L'enlèvement est effectué directement ou indirectement par l'intermédiaire des centres de transbordement régionaux ou grâce à l'intervention des entreprises d'économie sociale ou de centres de réemploi.

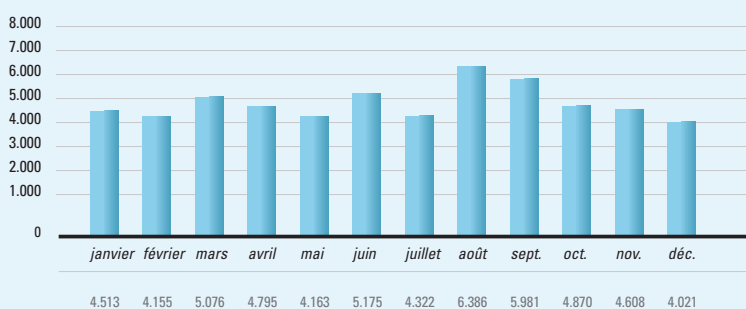
Dans les parcs à conteneurs, les équipements sont triés en quatre fractions : les gros appareils électroménagers (gros blanc), les réfrigérateurs et surgélateurs, les écrans de télévision et moniteurs d'ordinateurs et les autres appareils électriques. Ce tri préalable au moment du dépôt facilite les étapes suivantes du processus.

En 2004, Recupel a collecté, directement ou indirectement, 37.519 tonnes de DEEE par l'intermédiaire des parcs à conteneurs.

Partenariat avec l'économie sociale

Les centres de réemploi contribuent également à la collecte des DEEE. Parmi eux se trouvent en effet des appareils qui peuvent être réutilisés dans le circuit des équipe-

QUANTITÉS MENSUELLES DE DEEE COLLECTÉS EN BELGIQUE EN 2004 (en tonnes)



Collecte : les chiffres parlent d'eux-mêmes...

La collecte poursuit son développement sur la lancée de 2003. Une nouvelle augmentation de plus de 25% a ainsi encore pu être enregistrée en 2004. Alors que Recupel avait collecté quelque 45.000 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques en 2003, ce tonnage a grimpé jusqu'à 58.063 tonnes pour la période de janvier à décembre 2004, ce qui équivaut à 4.839 tonnes par mois et à 5,7 kg par an par habitant. Ces résultats permettent à la Belgique de satisfaire pleinement à l'objectif de 4 kg par an par habitant imposé par la directive européenne pour 2005. Ce seuil avait par ailleurs déjà été atteint en 2003.

En 2004, Recupel a poursuivi l'optimisation de la collecte et ainsi contribué à l'amélioration de l'efficacité. Depuis l'été 2004, elle organise également la collecte des équipements d'éclairage.

ments d'occasion. Les produits encore utilisables sont testés et examinés, puis envoyés dans les magasins de seconde main où ils sont mis en vente. Le secteur de la récupération est fortement impliqué dans l'économie sociale et emploie essentiellement des travailleurs dont les chances seraient réduites sur le marché du travail ordinaire.

En 2004, les entreprises d'économie sociale ont collecté 6.578 tonnes de DEEE, soit 11,33% de la quantité totale collectée.

Centres de transbordement régionaux et réseau de transport quadrillé

Les centres de transbordement régionaux sont des points de collecte où les intercommunales réunissent les flux de déchets d'une région entière. La capacité tampon des

centres de transbordement régionaux contribue à la flexibilité de la collecte dans les parcs à conteneurs. Ces centres offrent également aux détaillants et aux intermédiaires de vente une solution idéale pour le dépôt des appareils repris par leurs soins. En 2004, la Belgique comptait 21 centres de transbordement régionaux.

De longues négociations avec les organismes de coordination des intercommunales de déchets (Copidec en Wallonie et Interafval en Flandre) ont mené à la conclusion d'un accord relatif aux centres de transbordement régionaux en 2004. Cet accord est en vigueur depuis octobre 2004. Depuis lors, les centres de transbordement régionaux assurent eux-mêmes l'acheminement au départ des parcs à conteneurs et perçoivent en échange une indemnité accordée par Recupel.

Outre les centres de transbordement régionaux, il existe également des centres de transbordement actifs dans le cadre du réseau quadrillé. Il s'agit de points de collecte où les appareils collectés par les détaillants et les parcs à conteneurs plus petits sont rassemblés et triés en vrac. Le transport entre les centres du réseau quadrillé et les entreprises de recyclage est pris en charge par Recupel.

B. TRANSPORT : ACCENT SUR L'OPTIMALISATION

Recupel fait appel à un partenaire spécialisé pour le transport des appareils collectés. Grâce à une gestion optimale, les déplacements sont limités au minimum. L'introduction progressive des centres de transbordement (au niveau de la région et du réseau quadrillé) devra encore permettre de rationaliser le transport à l'avenir.

Transport en vrac et transport quadrillé

Les transports organisés par Recupel sont effectués en deux étapes. La première est celle du 'transport quadrillé'. Ce type de transport permet la collecte des DEEE auprès des détaillants à partir de huit pièces ou d'une palette box pleine. Dans certaines régions, les intercommunales bénéficient également des services de transport du réseau quadrillé. Le transport est assuré par l'intercommunale, par l'opérateur spécialisé délégué par Recupel ou par certaines entreprises d'économie sociale. Les DEEE sont ensuite répartis en quatre flux spécifiques dans des dépôts centralisés.

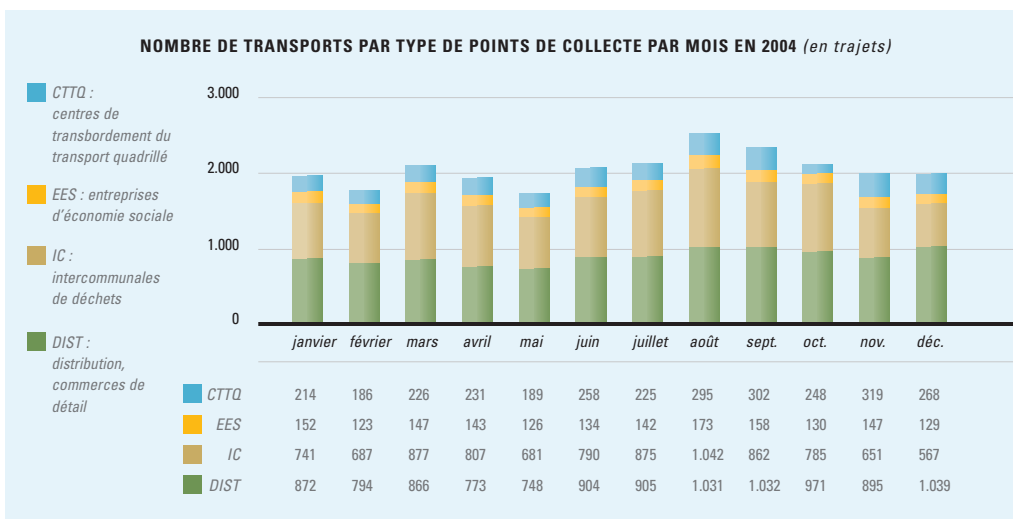
La deuxième étape se rapporte au transport en vrac. Le flux de déchets est acheminé vers les centres de traitement au départ des grands parcs à conteneurs, des centres de transbordement régionaux et des dépôts centralisés. En 2004, Recupel a traité au total 24.860 demandes d'enlèvement (dont 42% pour le transport en vrac et 58% pour le transport quadrillé), ce qui équivaut à quelque 104 demandes par jour.

3.2 Le recyclage, pour boucler la boucle

Les DEEE collectés sont envoyés vers les entreprises de traitement, où ils sont recyclés de manière écologique.

A. DE NOUVEAUX CONTRATS POUR UN TRAITEMENT ÉCOLOGIQUE

Le traitement des DEEE est effectué séparément pour chaque fraction, conformément aux prescriptions des



Les dépôts de stockage désormais à l'abri des intempéries dans les parcs à conteneurs

Recupel a développé un nouveau système de conteneurs métalliques couverts résistant à l'épreuve des mauvaises conditions météorologiques. Après la phase de test et d'approbation, l'installation du système dans les parcs à conteneurs a pu débuter dès la fin 2004 et se poursuivra dans le courant de 2005.

Conventions environnementales. Le flux global est divisé en quatre grandes fractions : les gros appareils électroménagers (gros blanc), les appareils de refroidissement et de réfrigération (contenant des CFC), les écrans de télévision et moniteurs d'ordinateurs et les autres appareils, dont les petits produits blancs, les produits bruns, le matériel informatique, l'outillage électro(n)ique, l'équipement électrique de jardin et les appareils d'éclairage.

Au milieu de l'année 2004, Recupel a conclu de nouveaux contrats avec différentes entreprises de traitement (dont deux nouveaux partenaires). La structure des nouveaux contrats permet à Recupel de disposer d'au moins deux centres de traitement pour chaque fraction. Ce nombre est porté à trois pour certaines fractions. La continuité du recyclage est donc garantie en permanence, ce qui renforce la fiabilité générale de Recupel. L'organisation a l'assurance d'obtenir des prix compétitifs grâce à différents partenariats et contribue au sain développement du marché du recyclage en Belgique.

B. LA QUALITÉ DU TRAITEMENT : NOTRE PRIORITÉ

Recupel accorde une grande importance à la qualité du traitement. Les recycleurs sont contrôlés régulièrement par l'organisation et par un bureau d'audit externe. Les audits se concentrent essentiellement sur les procédures et les méthodes de gestion. Les résultats du recyclage sont également vérifiés.

Tous les centres de traitement sous contrat répondent aux exigences rigoureuses du cahier des charges, qui prévoit notamment qu'ils doivent obtenir les certificats ISO 9001:2000 et ISO 14001. Le respect des normes et procédures ISO constitue une garantie de la qualité des procédés de traitement et des méthodes de gestion.

C. RÉALISATION DES OBJECTIFS EN EUROPE ET EN BELGIQUE

Les Conventions environnementales imposent des objectifs ambitieux en matière de recyclage et de réutilisation des matériaux. L'objectif de recyclage est de 95% pour les métaux ferreux et non ferreux ; pour les matières synthé-

RÉSULTATS DE RECYCLAGE* PAR FRACTION ET PAR MATIÈRE EN 2004

Fractions	Gros blanc	Appareils de réfrigération & congélation	Ecrans	Autres appareils	Résultats par matière	Objectifs légaux**
Métaux ferreux	100%	100%	100%	100%	100%	95%
Métaux non ferreux	100%	100%	100%	100%	100%	95%
Matières synthétiques	58%	82%	82%	71%	76%	50%
Autres	37%	12%	85%	18%	52%	
Résultats par fraction	82%	88%	88%	78%	83%	
Objectifs légaux**	80%	70%	70%	70%		

* Recyclage = valorisation de matières

** Objectifs imposés par les Conventions environnementales

RÉPARTITION DES DEEE COLLECTÉS EN QUATRE FRACTIONS (tonnes)

	RS	GB	TVM	AUT	Total
2003	9.514	11.117	9.835	14.571	45.037
2004	11.537	15.141	12.693	18.693	58.063

- RS : Appareils de réfrigération et de surgélation
- GB : Gros Blanc
- TVM : Ecrans de télévision et d'ordinateur
- AUT : Autres appareils

Les petits appareils : la plus grande fraction

En 2004, la quantité de DEEE collectés par Recupel a atteint 58.063 tonnes. Les rapports entre les différentes fractions sont mesurés dès l'arrivée des appareils sur les sites de traitement. Les petits appareils représentent environ 32% de la quantité collectée. Ils sont suivis par les gros appareils électroménagers avec 26%, puis par les écrans avec 22% et les appareils de réfrigération avec 20%.

tiques, il est de 50% avec une valorisation de 100% (valorisation énergétique et recyclage). Des objectifs de recyclage globaux ont également été fixés. Ils s'élèvent à 80% pour le gros blanc et à 70% pour les autres appareils. Les normes imposées par la Belgique sont supérieures à celles que prévoit la directive européenne. En 2004, Recupel a pratiquement répondu à tous les critères imposés. Au total, les appareils ont été recyclés à 83,31% et valorisés à 85,69%.

Recupel informe régulièrement les autorités de son fonctionnement et de ses résultats. Les Régions reçoivent donc la garantie formelle que les opérations de recyclage sont effectuées conformément aux procédures et aux accords définis.

04 External Relations : recrutement des membres et contrôles



Depuis septembre 2004, Recupel compte un nouveau service nommé External Relations, qui reprend une partie des tâches du service Information & Support. Il est non seulement chargé des visites d'entreprises dans le cadre du recrutement des membres, mais également des contrôles de la déclaration mensuelle en collaboration avec un bureau d'audit externe. Grâce à la création de ce nouveau service, Recupel a franchi en 2004 une étape importante pour le développement de ses compétences propres.

4.1 Recherche de nouveaux membres

La recherche de nouveaux membres est mise en œuvre de manière intensive et ciblée. Les entreprises reçoivent des mailings et sont contactées individuellement par téléphone. Le premier entretien téléphonique est l'occasion d'un premier filtrage destiné à déterminer si l'entreprise est soumise à l'obligation de reprise et est susceptible de s'affilier à Recupel. Un rendez-vous est pris avec l'entreprise afin de présenter en détail, au fabricant ou importateur, les principes et les conditions du système Recupel. Après lecture, le contrat est soumis pour signature. Cette approche ciblée a contribué dans une large mesure à la forte augmentation du nombre de membres en 2004. Il est essentiel de noter que le système et les cotisations payées par les entreprises sont appliqués rétroactivement. À leur adhésion, les entreprises doivent donc s'acquitter d'une cotisation pour les appareils vendus depuis 2001. Par conséquent, plus les fabricants et les importateurs attendent avant de s'affilier, plus ce montant augmente.



Parmi les nouveaux membres potentiels, certaines entreprises sont mal informées de la législation ou ignorent jusqu'à l'existence de Recupel. D'autres, pourtant suffisamment informées, négligent de satisfaire à leurs obligations légales. Recupel s'efforce tout d'abord de les convaincre de s'affilier. En cas d'échec, elle transmet les données aux autorités compétentes. Recupel collabore avec l'Office wallon des Déchets en Wallonie, avec l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement à Bruxelles et avec l'OVAM en Flandre.



Recupel rend visite aux fabricants et aux importateurs

En 2004, Recupel a effectué près de 1.000 visites d'entreprises. Dans l'ensemble, quelque 70 à 80% des entreprises concernées ont rapidement accepté de s'affilier à l'organisation. Un petit nombre d'entre elles a réagi moins avec moins d'empressement mais a finalement signé un contrat d'adhésion.

Pour obtenir un aperçu du nombre de nombre et de contrats conclus en 2004, veuillez vous référer à la page 7 (service Information & Support).

Recupel prend en charge une partie des contrôles

Dans le courant de l'année 2004, Recupel a partiellement repris la gestion du contrôle des déclarations. Jusqu'en juillet 2004, ces contrôles étaient exclusivement menés par un partenaire externe. Depuis le mois de septembre, Recupel dispose toutefois d'une équipe de contrôle interne composée de quatre collaborateurs. Ce noyau sera renforcé à l'avenir en fonction des besoins.

En 2004, quelque 500 contrôles ont été réalisés par l'organisation. Avec l'arrivée du secteur LightRec, ce nombre devrait être porté à 750 en 2005 d'après les estimations.

4.2 Contrôle des membres

Les entreprises affiliées à Recupel sont tenues de fournir une déclaration mensuelle ou trimestrielle relative aux appareils commercialisés. Dans la plupart des secteurs, l'entreprise doit satisfaire à son obligation de déclaration lors de l'importation des appareils. Pour les équipements d'éclairage, par contre, la déclaration doit être faite au moment de la vente au départ du stock.

Le contrat conclu entre les entreprises et Recupel prévoit que Recupel contrôle régulièrement cette obligation de déclaration. Selon la règle de base, chaque membre doit être contrôlé au moins une fois tous les trois ans. Dans certains cas, les contrôles sont toutefois plus fréquents et il se peut donc que des entreprises soient contrôlées deux fois par an. Le contrôle de l'exactitude des déclarations com-

prend un suivi complet de la comptabilité et un contrôle des produits. Les entreprises dont les cotisations ont été insuffisantes ou trop élevées font l'objet d'une rectification.

Les entreprises dont le contrat ne couvre que la restitution des cotisations sont également soumises à un contrôle. Il s'agit des entreprises 'export only', qui achètent des produits en Belgique (cotisation Recupel comprise) pour les exporter ensuite vers d'autres pays. Dans ce cas, le contrôle porte sur les données relatives à l'exportation et au transport.

05

Gestion financière



En 2004, Recupel s'est à nouveau efforcée d'optimiser sa gestion financière. Dans ce cadre, la confidentialité joue un rôle fondamental. L'année 2004 a ainsi été marquée par la prise en charge complète de la comptabilité des six organisations sectorielles.

5.1 La cotisation : la clé du financement

L'ensemble de la structure de collecte et de recyclage est financé par la cotisation de recyclage. Selon le principe de l'organisation, le consommateur final paie la cotisation à l'achat d'un nouvel équipement (soit au début du cycle de vie du produit). Les cotisations perçues servent à assurer la reprise future des appareils vendus aujourd'hui, et ce quel que soit le moment de leur introduction dans la filière de collecte.

En réalité, les cotisations de recyclage perçues en 2004 couvrent plus que les coûts de recyclage des appareils vendus dans l'année. En effet, elles doivent également couvrir les coûts de reprise des appareils vendus avant l'instauration du système en juillet 2001, pour lesquels aucune cotisation n'a été perçue. Il est fondamental d'inclure le coût de la reprise et du recyclage des 'déchets historiques' ('historical waste') dans le montant de la cotisation.

Résultats des déclarations 2004

En 2004, les entreprises ont déclaré, tous secteurs confondus, plus de 25 millions d'appareils électriques et électroniques. Ces quantités peuvent être converties en tonnages en attribuant un poids théorique moyen à chaque produit. Au total, 200.000 tonnes d'équipements électriques et électroniques ont été commercialisées cette année en Belgique, soit 20 kg par habitant.

En 2004, la quantité d'appareils commercialisés sur le marché belge a progressé de 18% par habitant.

Fin de l'obligation de recours à un réviseur externe pour la déclaration annuelle

Depuis 2004, les membres ne sont plus tenus de faire appel à un réviseur d'entreprises externe dans le cadre de la déclaration annuelle récapitulative, ce qui implique un allègement considérable du travail administratif. Cette formalité a pu être réglée par l'ajout d'une annexe aux contrats en cours et a ainsi permis d'éviter un renouvellement des contrats. Cette possibilité a été offerte à tous les membres dans le courant de l'année 2004 et 75% des membres ont signé cette annexe. Ils pourront donc régler eux-mêmes les formalités liées à la déclaration annuelle sans intervention d'un réviseur externe ni frais supplémentaires.

5.2 La fiduciaire interne Recupel prend son envol

La transition vers une fiduciaire interne (ou 'black box') a été opérée le 1^{er} janvier 2004. En vue de maintenir ses garanties de confidentialité, l'organisation soumet régulièrement ses procédures internes à des contrôles externes.

La confidentialité est en effet le maître mot du fonctionnement de Recupel. L'organisation est pleinement consciente que les données dont elle dispose revêtent une importance stratégique pour ses membres. C'est la raison pour laquelle elle s'engage à traiter de manière confidentielle les déclarations reçues. Un système sécurisé assure la facturation des membres, secteur par secteur. Recupel globalise ensuite toutes les données pour chaque catégorie, ce qui empêche de lier les informations récoltées à un membre donné.

Le rapport entre la cotisation et le coût réel : un équilibre délicat

En tant qu'asbl, Recupel se doit de respecter au mieux l'équilibre financier en maintenant le niveau des cotisations aussi proche que possible des coûts réels. Dans ce cadre, il faut estimer le plus précisément possible tant les coûts actuels que les frais à venir. C'est pourquoi, Recupel affecte une partie des cotisations perçues à la constitution de provisions. Après trois années d'activité, l'adéquation entre la cotisation et les coûts demeure une priorité constante. Il faut en effet garantir une solution qui soit à la fois optimale pour les membres de Recupel sur le plan économique et la moins coûteuse possible pour l'ensemble de la société. Les études ont démontré que le montant des cotisations correspond aux coûts réels dans les différents secteurs et pour chaque catégorie de produits au sein de chaque secteur.

coûts de collecte, de transport et de recyclage ne sont pas identiques pour tous les types d'appareils. À terme, cette méthode devra permettre une meilleure appréciation des coûts et une réévaluation, voire une adaptation de la cotisation payée par les consommateurs.

5.3 Vers une plus juste répartition des coûts

Selon la gamme de produits qu'ils commercialisent, le contrat conclu par les membres de Recupel couvre une ou plusieurs organisations sectorielles. Les fabricants et importateurs doivent établir une déclaration mensuelle pour chaque secteur.

C'est sur la base de cette déclaration que les secteurs facturent les montants dus par les membres, ce qui permet d'assurer une séparation parfaite des différents flux financiers.

Cette distinction claire garantit la traçabilité des rentrées et offre la certitude que les cotisations d'un secteur donné sont effectivement utilisées pour le traitement écologique des produits de ce secteur.

Les frais opérationnels ont été définis avec précision pour chaque catégorie de produits, car il est évident que les

5.4 Le nouveau système de déclaration informatisé est opérationnel

Les membres sont invités à transmettre leurs déclarations par voie électronique à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Cette procédure, rapide et souple, permet d'éviter les erreurs d'encodage.

En 2004, 80% des entreprises ont envoyé leur déclaration en ligne. Comme le démontre le succès croissant de cette fonctionnalité électronique, les entreprises sont favorables à cette méthode de travail.

Après une période de test organisée en 2003, un nouveau système de déclaration informatisé a été proposé aux membres en janvier 2004. Cet outil, très convivial, permet de visualiser l'historique des déclarations et d'accéder au détail des données introduites antérieurement.

Bilan de Recupel asbl

EN €	2004		2003	
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>	62.675,72		54.553,03	
<i>Immobilisations corporelles</i>	108.596,02		140.150,83	
<i>Immobilisations financières</i>	1.111,26		781,77	
Actifs immobilisés		172.383,00		195.485,63
<i>Créances à un an au plus</i>	8.854.579,32		6.710.201,75	
<i>Valeurs disponibles</i>	649.969,21		9.733.514,90	
<i>Compte de régularisation</i>	91.051,51		190.583,64	
Actifs circulants		9.595.600,04		16.634.300,29
TOTAL DE L'ACTIF		9.767.983,04		16.829.785,92
PASSIF				
<i>Provisions pour risques et charges</i>	500.000,00		2.701.028,13	
Provisions		500.000,00		2.701.028,13
<i>Dettes à moins d'un an</i>	9.264.743,97		14.128.731,29	
<i>Comptes de régularisation</i>	3.239,07		26,50	
Dettes		9.267.983,04		14.128.757,79
TOTAL DU PASSIF		9.767.983,04		16.829.785,92
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2004				
<i>Chiffre d'affaires</i>	24.859.386,60		22.224.190,37	
Produits d'exploitation		24.859.386,60		22.224.190,37
<i>Services et biens divers</i>	25.824.841,50		21.756.579,15	
<i>Rémunérations, charges sociales et pensions</i>	1.212.020,71		924.812,27	
<i>Amortissements et réductions de valeur</i>	105.412,47		101.979,12	
<i>Provisions pour risques et charges</i>	-2.201.028,13		-455.038,86	
<i>Autres charges d'exploitation</i>	9.132,31		7.607,49	
Frais d'exploitation		24.950.378,86		22.335.939,17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-90.992,26		-111.748,80
<i>Produits financiers</i>		97.300,14		116.623,43
<i>Charges financières</i>		6.307,88		4.781,39
<i>Charges exceptionnelles</i>				93,24
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		0,00		0,00
<i>Impôts</i>		0,00		0,00
RÉSULTAT À REPORTER		0,00		0,00

Bilan des organes sectoriels de gestion

2004 EN €	BW-Rec	Recupel AV	Recupel SDA	Recupel ICT	Recupel ET&G	LightRec
ACTIF						
ACTIFS CIRCULANTS	47.142.977,65	42.992.044,88	15.921.378,03	18.862.994,16	5.146.084,76	5.829.706,91
Créances à un an au plus	7.538.853,38	7.386.914,59	3.599.810,32	4.363.664,85	1.411.006,28	4.014.674,50
Valeurs disponibles	39.414.199,70	35.433.413,70	12.265.484,35	14.434.288,05	3.732.690,61	1.814.972,08
Comptes de régularisation	189.924,57	171.716,59	56.083,36	65.041,26	2.387,87	60,33
TOTAL	47.142.977,65	42.992.044,88	15.921.378,03	18.862.994,16	5.146.084,76	5.829.706,91
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	-175.528,54	2.926.562,95	3.543.153,45	243.019,13	1.043.731,42	595.772,78
Résultat reporté	-175.528,54	2.926.562,95	3.543.153,45	243.019,13	1.043.731,42	595.772,78
PROVISIONS ET IMPÔTS REPORTÉS	44.632.962,31	38.205.005,13	11.813.306,93	16.534.618,35	3.971.379,20	3.910.545,65
Provisions pour risques et charges	44.632.962,31	38.205.005,13	11.813.306,93	16.534.618,35	3.971.379,20	3.910.545,65
DETTES	2.685.543,88	1.860.476,80	564.917,65	2.085.356,68	130.974,14	1.323.388,48
Dettes à un an au plus	2.685.335,67	1.860.435,79	564.874,62	2.085.307,44	130.754,93	1.323.347,35
Comptes de régularisation	208,21	41,01	43,03	49,24	219,21	41,13
TOTAL	47.142.977,65	42.992.044,88	15.921.378,03	18.862.994,16	5.146.084,76	5.829.706,91
COMPTE DE RÉSULTATS						
Produits d'exploitation	23.156.008,67	19.450.242,05	7.881.323,50	10.072.240,97	4.383.310,40	5.898.785,24
Frais d'exploitation	10.413.958,37	6.331.027,16	2.410.900,79	3.589.405,77	1.319.372,36	1.315.230,86
Provisions pour risques et charges	13.011.548,40	12.151.374,10	2.511.431,12	7.900.533,15	2.676.334,23	3.910.545,65
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-269.498,10	967.840,79	2.958.991,59	-1.417.697,95	387.603,81	673.008,73
Produits financiers	582.693,72	527.741,44	167.209,61	190.354,08	4.032,88	60,33
Charges financières	2.649,35	3.330,44	356,43	789,45	946,92	9.292,96
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	310.546,27	1.492.251,79	3.125.844,77	-1.228.133,32	390.689,77	663.776,10
Impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	310.546,27	1.492.251,79	3.125.844,77	-1.228.133,32	390.689,77	663.776,10
RÉSULTAT À REPORTER	310.546,27	1.492.251,79	3.125.844,77	-1.228.133,32	390.689,77	663.776,10

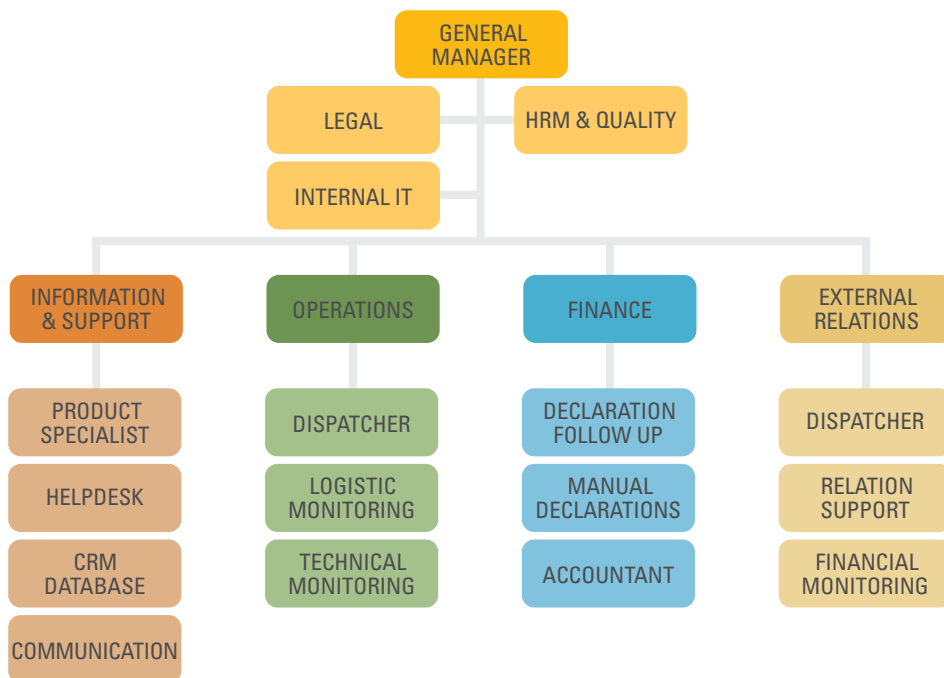
06

L'organisation Recupel

<i>Roger Erzeel, PRÉSIDENT (BW-REC)</i>	<i>Johny Beeckaert, VICE-PRÉSIDENT (LIGHREC)</i>	<i>Filip Geerts, VICE-PRÉSIDENT (RECUPEL ICT)</i>	<i>Ronald Spaans, VICE-PRÉSIDENT (RECUPEL AV)</i>
			
			
<i>Claudine Stubbe-Cools, VICE-PRÉSIDENT (RECUPEL SDA)</i>	<i>Peter Tilgenkamp, VICE-PRÉSIDENT (RECUPEL ET&G)</i>	<i>Peter Binnemans, ADMINISTRATEUR ET SECRÉTAIRE (FEE)</i>	<i>Philippe Celis, ADMINISTRATEUR (RECUPEL SDA)</i>
<i>Rob Geeraerts, ADMINISTRATEUR (LIGHREC)</i>	<i>René Heinix, ADMINISTRATEUR (RECUPEL ET&G)</i>	<i>Eric Theunis, ADMINISTRATEUR (RECUPEL ICT)</i>	<i>Dirk Van Assche, ADMINISTRATEUR (BW-REC)</i>
			
			
		<i>Peter Vanhecke, ADMINISTRATEUR (RECUPEL AV)</i>	<i>Christian Vanhuffel, ADMINISTRATEUR (AGORIA)</i>

6.1 La structure de Recupel

L'asbl Recupel a été constituée par les organismes sectoriels. Chacun de ces six organes de gestion représente un groupe défini de produits. Le secteur BW-Rec (gros électroménager) a vu le jour à l'initiative de la Fédération de l'Electronique et de l'Electricité (FEE). Recupel AV (équipements audiovisuels), Recupel SDA (petit électroménager) et Recupel ICT (appareils informatiques et de communication et équipements de bureau) ont été créés dans le giron de la fédération professionnelle Agoria, tandis que les fédérations Imcobel et Fedagrim sont à l'origine de la création de Recupel ET&G, qui regroupe l'outillage électrique et le matériel électrique de jardin. LightRec est un nouvel organe de gestion créé en 2004 à l'initiative d'Agoria et de la FEE. Les importateurs et les fabricants s'affilient à un ou plusieurs secteurs en fonction de la gamme de produits qu'ils commercialisent.



6.2 Le Conseil d'administration de Recupel rassemble les secteurs

Le Conseil d'administration de Recupel se compose de deux représentants de chaque secteur et d'un représentant de chaque fédération professionnelle (Agoria et FEE). Il convoque une assemblée générale au moins une fois par an en vue notamment de l'approbation du budget, des comptes annuels et de la gestion de l'organisation. Enfin, il se réunit régulièrement afin de s'informer des affaires courantes et de se prononcer sur les engagements futurs de Recupel.

6.3 L'équipe Recupel

Recupel compte une trentaine de collaborateurs actifs dans quatre services : Information & Support, External Relations, Opérations et Finance. Dans le cadre de ses activités quotidiennes, Recupel bénéficie également du soutien de ses collaborateurs internes spécialisés dans les domaines informatique et juridique.

Cette structure répond de manière optimale aux besoins des groupes cibles concernés.

Photo du personnel





Conclusion du président : la confiance dans l'avenir

Pour la quatrième année consécutive, j'ai l'honneur de conclure le rapport annuel de Recupel en qualité de président. Nous avons derrière nous quatre ans d'efforts et d'engagement au service de notre organisation. Recupel a enregistré de bons résultats sur le plan opérationnel, financier et administratif.

Mais le résultat obtenu en termes de collecte est sans doute le plus éloquent de tous. En 2004, Recupel a collecté en moyenne 5,7 kg d'appareils usagés par habitant, soit 25% de plus que l'an dernier. Le nombre de membres a également progressé de manière importante : à la fin de l'année 2004, nous comptons en effet pas moins de 1.812 membres et 2.853 contrats d'adhésion.

Nos grandes réalisations de 2004, à savoir le renforcement de l'approche proactive à l'égard des entreprises, l'amélioration du suivi des membres et la poursuite des contrôles, ont incontestablement contribué à cette évolution favorable. La courbe ascendante des résultats reflète également la continuité mise en œuvre par Recupel depuis quatre ans. Nous avons définitivement dépassé le stade du démarrage. En 2004, Recupel a consacré son énergie à la consolidation de ses résultats et a pleinement développé ses compétences propres et son expertise interne, comme le démontre notamment la création du nouveau service External Relations.

Mais la continuité de notre organisation repose également sur la continuité de nos partenariats. Avec l'industrie, avec le secteur du transport, avec les consommateurs, mais également avec les pouvoirs publics. Le dialogue que nous entretenons depuis le départ avec les instances régionales a progressivement évolué vers une collaboration durable en matière de contrôles fondée sur la concertation et la confiance mutuelle.

La collaboration n'est pas uniquement nécessaire en Belgique, mais également sur le plan international. Grâce au WEEE Forum, la plateforme européenne pour l'échange d'informations et d'expérience dans le domaine des systèmes de collecte, nous partageons avec nos homologues européens nos réflexions sur l'incidence des nouvelles normes légales sur le fonctionnement du système. En 2004, notre approche a une nouvelle fois suscité un vif intérêt dans les pays où le recyclage des

DEEE n'en est encore qu'à ses premiers balbutiements. Le suivi et l'accompagnement de ces pays sont pour Recupel une tâche importante à laquelle elle consacre le temps et les moyens nécessaires. Nous avons pleinement conscience que notre système est le reflet unique, à l'échelle de la Belgique, d'un futur modèle harmonisé européen.

Si notre fonctionnement se concentre sur l'optimisation des activités existantes, nous n'en évitons pas pour autant les nouveaux défis. L'année 2004 a vu la création de notre nouveau secteur LightRec. Le secteur des équipements d'éclairage, le sixième de la série, revêt une signification toute particulière car il marque notre entrée dans le monde des applications professionnelles. Et nous comptons bien poursuivre notre expansion. En vue de nous engager résolument dans le domaine des équipements professionnels, nous avons inscrit à notre programme de l'an prochain le secteur des appareils électromédicaux et de laboratoire.

Fort de toutes ces avancées et de tous ces projets, j'envisage l'avenir en toute confiance. Un avenir plein de défis. Car même si nous avons déjà obtenu d'excellents résultats, les années à venir seront riches en événements. Le marché des équipements professionnels nous tend les bras mais il nous faudra adapter le système actuel en fonction des nouveaux produits. J'évoquerai également le contexte politique. La directive européenne entrera en vigueur au mois d'août 2005. Étant donné son rôle de pionnier, notre pays ne devra pas beaucoup adapter son approche. C'est la perspective de ce nouveau contexte politique qui a mené la Belgique à entamer des négociations sur les nouvelles Conventions environnementales. Ce nouvel accord entre Recupel et les autorités régionales devrait voir le jour dans le courant de l'année 2005.

Je suis convaincu que nous aborderons toutes ces évolutions avec bon sens, comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici. Nous comptons poursuivre sur la même voie sur la base de notre expérience et de partenariats fructueux.

Roger Erzeel
Président de Recupel asbl



Colophon

ÉDITEUR RESPONSABLE

Willy Quinart,
Bd. A. Reyers, 80, 1030 Bruxelles

CHEF DE PROJET

Caroline Thienpondt

CONCEPTION & COORDINATION DE PROJET
Caroline Thienpondt & Katrien Verfaillie

RÉDACTION

Pantarein, Katelijne Norga

DESIGN & PRODUCTION

Link, Waregem

IMPRESSION

Concordia, Roeselare



Ce rapport annuel est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.

Ce document est également disponible en néerlandais et en anglais.

Dit document is ook verkrijgbaar in het Nederlands en het Engels.

This paper is also available in Dutch and English.

D'autres exemplaires de ce rapport annuel sont disponibles auprès de Recupel.

Ce rapport annuel figure également sur le site Web www.recupel.be.

www.recupel.be

Recupel asbl
Bd. A. Reyers 80
1030 Bruxelles
Tél. : +32(0)2 706 86 16
Fax : +32(0)2 706 86 13

Numéro gratuit : 0800 40 387

Site Internet : www.recupel.be
E-mail : info@recupel.be



Recupel recycle vos appareils électriques et électroniques.

